

## Comité de la CSFP: brèves 11/22

Compte rendu des points traités et des décisions prises lors des journées de réflexion du comité de la CSFP des 9 et 10 novembre 2022:

Points traités	Résultats   décisions
<b>Élections commissions de la CSFP</b>	Chiara Orelli Vassere (TI) est nommée comme successeur de Marino Szabo (TI) dans la commission Transitions CTR.
<b>Élections SwissSkills</b>	Christophe Nydegger (FR) est nommé comme successeur de Claude Pottier (CSFO, ancien VS) dans l'association SwissSkills ainsi que dans le conseil de fondation SwissSkills en tant que représentant de la Suisse latine.
<b>Accompagnement de la mise en œuvre des réformes employé-e de commerce et commerce de détail</b>	Le délai d'inscription pour l' <a href="#">accompagnement de la mise en œuvre</a> des réformes employé-e de commerce et commerce de détail arrive à échéance. Cette offre a été souhaitée par les cantons, car la mise en œuvre de mesures de formation orientées vers les compétences opérationnelles dans la formation professionnelle initiale place les acteurs face à de nombreux défis et les offices de la formation professionnelle manquent parfois de temps et de connaissances pour soutenir les écoles professionnelles. L'accompagnement de la mise en œuvre, conçu et réalisé de manière centralisée par Ectaveo, doit donc avant tout décharger les offices cantonaux de la formation professionnelle; il comprend, outre la hotline (téléphone / e-mail), le <a href="#">portail d'information</a> ainsi que des forums d'échange animés pour les écoles. Comme la participation des cantons aux coûts ne peut pas se faire via le budget ordinaire de la CSFP en raison des délais, un modèle d'abonnement a été élaboré. Les représentants des cantons au sein de l'ONC souhaitent attirer l'attention des offices de la formation professionnelle sur le fait qu'à partir du début du suivi de la mise en œuvre (début 2023), l'ONC ne disposera plus de ressources pour répondre aux questions relatives à la mise en œuvre. En conséquence, les écoles sans accompagnement de la mise en œuvre seront renvoyées à l'office de la formation professionnelle de leur canton.
<b>Forfaits CSI: spécialiste en restauration de système CFC</b>	Le forfait CSI 2022/23 pour la profession de spécialiste en restauration de système CFC est fixé à 8'500 CHF pour une année.